

Lissieu, le 15 avril 2019

A l'attention de Monsieur le Préfet,  
Secrétaire général, Préfet délégué pour  
l'égalité des chances

Préfecture du Rhône  
69419 Lyon cedex 03

*- Copie Adel -*

Réf : Y.J/P-A.G./D.M./2019-035

Objet : Echangeur A89/A6 - suite

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 4 juillet 2018 je vous sollicitais pour la mise en œuvre de mesures visant à atténuer les nuisances de l'échangeur cité en objet avec :

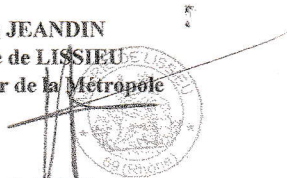
- L'instauration de limitations de vitesse à 110km/h sur l'A6 depuis le péage de Limas jusqu'à la limite Nord de la commune (pont de la route de Marcilly d'Azergues enjambant l'autoroute A6) puis 90km/h jusqu'à l'échangeur de la Maison Carrée ;
- La mise en demeure d'APRR de créer un merlon, arboré, au nord de l'échangeur A89/A6 entre le viaduc du Sémanet et la route du Bois D'Ars et d'installer des murs acoustiques sur la partie basse du merlon situé sur Lissieu le long de l'A6 (50m approximativement) comme cela a été fait à la Tour de Salvagny.

Vous m'avez répondu le 5 décembre 2018 que *« particulièrement sensible aux enjeux de santé publique, j'ai rappelé à APRR l'échéance prochaine de la première année après mise en service, et l'engagement pris de présenter des résultats de mesures effectuées conformément à la réglementation et permettant d'objectiver la situation des habitants des différentes communes concernées en termes de nuisances sonores et pollution de l'air »*. *« Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites données à cette demande au cours du premier semestre 2019, une fois que le bilan à un an de cette liaison A89-A6 aura été réalisé et examiné. »*

Le 1<sup>er</sup> semestre de 2019 étant bien entamé, je reviens vers vous avec les mêmes demandes complétées par la mise en place de radars automatiques au Nord et au Sud de l'échangeur A89/A6. Malheureusement, dans cette opération qu'a été la liaison A89/A6, à aucun moment n'ont été pris en compte l'humain et les désagréments qu'il aurait à subir. La municipalité essaye de pallier à ce constat et d'apaiser les tensions tout en sachant qu'elle n'a jamais été favorable à la construction de ce barreau d'autoroute qu'elle considère comme aberrante. Je vous informe qu'une nouvelle pétition est en cours à l'initiative d'une association de défense des intérêts des habitants de Lissieu. Une démarche que, pour les raisons invoquées précédemment, soutient la municipalité.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Yves JEANDIN  
Maire de LISSIEU  
Conseiller de la Métropole



Mairie de LISSIEU - 75 Route Nationale 06 - 69380 LISSIEU  
04.78.47.60.35 - @ : [mairie@lissieu.fr](mailto:mairie@lissieu.fr) - [www.lissieu.fr](http://www.lissieu.fr)